

# PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 6 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le **6 AVRIL**, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Ciers-sur-Gironde, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Valérie DUCOUT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27/03/2018

**PRESENTS** : Mme DUCOUT, Maire, M. JOYET, Mme PELLETIER CHAINTRIER, M. BERNARD, Mme HERVE, Mme SERVANT, M. JOUBERT, Adjoints, Mmes ROUDIER, VASILE, BERTAU, LHOPITAL, NEVEU, MM. TERRIGEOL, CARITAN, BERGON, Mme RIVIERE, M. VIE, Mmes CORRE, LEFEUVRE

**POUVOIRS** : Mme JOYET Béatrice donne pouvoir à M. JOYET Jacques, Mme GROIZELEAU donne pouvoir à Mme SERVANT, M. PERIER Jean Luc donne pouvoir à M. CARITAN Pierre

**Excusé** : M. BUGNON

**Secrétaire de Séance** : Mme ROUDIER

La séance est ouverte à 19h et Madame le Maire, après avoir vérifié que le quorum était atteint, fait procéder à l'élection du secrétaire de séance : Mme ROUDIER est désignée à l'unanimité. Madame le Maire fait approuver le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 8 mars 2018. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Un point supplémentaire a été suggéré par Mme le Maire : les jurys d'assises, ce point sera finalement abordé lors du prochain conseil municipal.

Madame Le Maire remercie Mme Armelle OVIDE pour assurer la présentation des documents.

Madame Le Maire remercie également la Commission des Finances, M. BERNARD, Mme OVIDE et M. BEDLE pour tout le travail effectué à la préparation du budget présenté ce soir.

## **1. - POLE FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE, URBANISME et DEVELOPPEMENT DURABLE**

### **1.1 Compte administratif 2017**

Monsieur Stéphane BERNARD, Adjoint au Maire, présente les résultats de l'exercice 2017 qui s'établissent comme suit :

| <b>COMMUNE</b>              | <b>DEPENSES</b>     | <b>RECETTES</b>     | <b>RESULTAT</b>     |
|-----------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Section de Fonctionnement   | 2 480 153,38        | 3 779 936,97        | 1 299 783,59        |
| Section d'Investissement    | 769 155,95          | 577 576,67          | -191 579,28         |
| <b>TOTAL BUDGET COMMUNE</b> | <b>3 249 309,33</b> | <b>4 357 513,64</b> | <b>1 108 204,31</b> |
| <b>REGIE TRANSPORT</b>      |                     |                     |                     |
| Section d'exploitation      | 50 462,85           | 50 462,85           | <b>0</b>            |

|   |               |                     |                     |                     |
|---|---------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| <i>TOTAL<br/>TRANSPORT</i>                  | <i>BUDGET</i> | <b>50 462,85</b>    | <b>50 462,85</b>    | <b>0</b>            |
| <b>CINEMA</b>                               |               |                     |                     | <b>0</b>            |
| Section de fonctionnement                   |               | 78 958,41           | 78 958,41           |                     |
| <b>TOTAL BUDGET CINEMA</b>                  |               | <b>78 958,41</b>    | <b>78 958,41</b>    | <b>0</b>            |
| <b>ASSAINISSEMENT</b>                       |               |                     |                     |                     |
| Section d'exploitation                      |               | 170 692,74          | 452 314,83          | 281 622,09          |
| Section d'investissement                    |               | 539 530,23          | 319 955,45          | -219 574,78         |
| <b>TOTAL BUDGET<br/>ASSAINISSEMENT</b>      |               | <b>710 222,97</b>   | <b>772 270,28</b>   | <b>62 047,31</b>    |
|   |               |                     |                     |                     |
| <b>TOTAL GENERAL<br/>ADMINISTRATIF 2017</b> |               | <b>4 088 953,56</b> | <b>5 259 205,18</b> | <b>1 170 251,62</b> |

adame le Maire se retire et ne participe pas au vote. C'est le doyen de l'assemblée, Madame Nicole NEVEU, qui préside les débats.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- par 11 voix pour, 5 oppositions et 5 abstentions, d'approuver le compte administratif 2017 pour le budget principal de la commune
- par 14 voix pour, 7 oppositions, d'approuver le compte administratif 2017 pour le budget annexe de la régie des transports,
- par 17 voix pour, 2 oppositions et 2 abstentions d'approuver le compte administratif 2017 pour le budget annexe du cinéma
- par 17 voix pour, 4 abstentions, d'approuver le compte administratif 2017 pour le budget annexe de l'assainissement.

### 1.2 Compte de gestions 2017

Monsieur Stéphane BERNARD, Adjoint au Maire, présente à l'assemblée les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes dressés par Monsieur le Trésorier Percepteur pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver les comptes de gestion 2017, dressés par Monsieur le Trésorier, pour le budget principal et les budgets annexes.

### 1.3 - Affectation des résultats

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 est appelé à approuver l'affectation des résultats de la section de fonctionnement du Budget Principal de la Commune comme suit :

#### BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

##### **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de la section de fonctionnement de l'exercice

265 141,02€

|  |                    |
|--|--------------------|
| Résultat excédentaire antérieur reporté                                    | 1 034 642,57€      |
| Résultat de clôture à affecter      Excédent                               | 1 299 783,59€      |
| <b>Besoin réel de financement de la section d'investissement</b>           |                    |
| Résultat de la section d'investissement de l'exercice                      | 124 786,68€        |
| Résultat antérieur reporté à la section d'investissement                   | - 316 365,96€      |
| Résultat comptable cumulé (D001 Déficit)                                   | - 191 579,28€      |
| Restes à réaliser en dépenses  | 55 884,47€         |
| Restes à réaliser en recettes  | 85 035,86€         |
| <i>Besoin réel de financement</i>  | <i>162 427,89€</i> |
| <b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>             |                    |
| <b>Résultat excédentaire</b>   |                    |
| En couverture du besoin réel de financement de la section d'investissement | 162 427,89€        |
| En excédent reporté à la section de fonctionnement                         | 1 137 355,70€      |

#### BUDGETS ANNEXES

##### **BUDGET REGIE DES TRANSPORTS**

*Résultat de la section de fonctionnement à affecter*

|   |     |
|---|-----|
| Résultat d'exercice de la section de fonctionnement | 0 € |
| Résultat excédentaire antérieur reporté             | 0 € |
| Résultat de clôture à affecter                      | 0 € |

##### **BUDGET CINEMA**

*Résultat de la section de fonctionnement à affecter*

|  |     |
|--|-----|
| Résultat de la section de fonctionnement de l'exercice | 0 € |
| Résultat excédentaire antérieur reporté                | 0 € |
| Résultat de clôture à affecter                         | 0 € |

##### **BUDGET ASSAINISSEMENT**

*Résultat de la section de fonctionnement à affecter*

|   |                    |
|---|--------------------|
| Résultat de la section de fonctionnement de l'exercice      | 49 328,14€         |
| Résultat excédentaire antérieur reporté                     | 232 293,95€        |
| Résultat de clôture à affecter      Excédent                | 281 622,09€        |
| Besoin réel de financement de la section d'investissement : |                    |
| Résultat de la section d'investissement de l'exercice       | - 359 314,21€      |
| Résultat antérieur reporté à la section d'investissement    | 139 739,43€        |
| Résultat comptable cumulé                                   | - 219 574,78€      |
| Restes à réaliser   |                    |
| Dépenses  | 9 364,49€          |
| Recettes  | 0 €                |
| <i>Besoin réel de financement</i>                           | <i>228 939,27€</i> |

##### **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

###### **Résultat excédentaire**

|  |             |
|--|-------------|
| En couverture du besoin réel de financement de la section d'investissement au compte 106 | 228 939,27€ |
| En excédent reporté à la section de fonctionnement                                       | 52 682,82€  |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- par 14 voix pour, 8 abstentions, d'approuver l'affectation des résultats du budget principal de la Commune,
- d'approuver à l'unanimité l'affectation des résultats des budgets annexes.

#### 1.4 - Budgets Primitifs 2018

Sur proposition de la commission municipale des Finances, le Conseil Municipal est invité à adopter le Budget Primitif 2018 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

##### Budget Commune :

|                           |                |
|---------------------------|----------------|
| Section de Fonctionnement | 3 619 141,70 € |
| Section d'Investissement  | 726 563,75 €   |

##### Budget Régie des Transports

|                        |          |
|------------------------|----------|
| Section d'Exploitation | 75 500 € |
|------------------------|----------|

##### Budget Cinéma

|                           |          |
|---------------------------|----------|
| Section de Fonctionnement | 86 750 € |
|---------------------------|----------|

##### Budget Assainissement

|                          |              |
|--------------------------|--------------|
| Section d'Exploitation   | 263 932,82 € |
| Section d'Investissement | 585 303,09 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- par 12 voix pour, 5 abstentions, 5 oppositions, d'approuver le budget primitif 2018 de la Commune
- par 12 voix pour, 8 abstentions, 2 oppositions d'approuver le budget annexe 2018 de la Régie des Transports,
- par 13 voix pour, 8 abstentions, 1 opposition, d'approuver le budget annexe 2018 de l'assainissement
- par 13 voix pour, 4 abstentions et 5 oppositions, d'approuver le budget annexe 2018 du cinéma

#### 1.5 - Taux 2018 des trois taxes directes locales

Monsieur Stéphane BERNARD, Adjoint au Maire, indique que les bases d'assiette des trois taxes locales sont indexées chaque année par l'Etat. Compte- tenu de l'évolution des bases fiscales, Monsieur Stéphane BERNARD propose au Conseil Municipal le maintien des taux, sans augmentation, comme suit :

- La taxe d'habitation : 11,43%
- La taxe foncière bâtie : 25,86%
- La taxe foncière non bâtie : 82,23%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par 18 voix pour, et 4 abstentions, de fixer les taux des trois taxes locales pour 2018, tels qu'indiqués ci-dessus.

- de charger Madame le Maire et en conséquence de l'autoriser à effectuer toute démarche et à accomplir toute formalité, nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

#### 1.6 - Demandes de subventions pour les investissements

Monsieur Stéphane BERNARD, Adjoint au Maire propose au Conseil Municipal de solliciter des subventions pour les investissements inscrits au budget, comme suit :

##### ***Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'équipement d'une nouvelle classe à l'Ecole élémentaire "G.Brassens" en matériel informatique et mobilier***

Monsieur Stéphane BERNARD, Adjoint au Maire, indique au Conseil Municipal, que l'ouverture d'une nouvelle classe à la prochaine rentrée nécessite l'acquisition de nouveau mobilier et matériel informatique.

Aussi, Monsieur Stéphane BERNARD propose au Conseil Municipal l'acquisition dudit matériel. Le coût du projet est estimé à la somme de 3 897,84 €HT, soit 4677,40 €TTC.

Monsieur Stéphane BERNARD propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Départemental de la Gironde l'octroi d'une subvention d'un montant de 1 948,92 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver le projet d'équipement d'une nouvelle classe, tel que présenté par M. Stéphane BERNARD, Adjoint au Maire
- de prendre acte du coût du projet estimé à 3 897,84 €HT, soit 4 677,40 €TTC et de l'accepter

- de solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental l'octroi d'une subvention d'un montant de 1 948,92 €,

- de fixer comme suit le plan prévisionnel de financement de l'opération:

|                        |           |
|------------------------|-----------|
| coût HT de l'opération | 3 897,84€ |
| subvention Département | 1 948,92€ |
| autofinancement        | 2 728,48€ |
| TOTAL TTC              | 4 677,40€ |

- de charger Madame le Maire et en conséquence de l'autoriser à effectuer toute démarche et à accomplir toute formalité, nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

#### ***Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour le remplacement d'équipement au restaurant scolaire***

Monsieur Stéphane BERNARD, Adjoint au Maire, indique au Conseil Municipal, que l'une des marmites du restaurant scolaire ne fonctionne plus et qu'il est nécessaire de procéder à son remplacement.

Aussi, Monsieur Stéphane BERNARD propose au Conseil Municipal de remplacer en 2018 ledit matériel. Le coût du remplacement est estimé à la somme de 6 958,13€HT, soit 8 349,76€TTC.

Monsieur Stéphane BERNARD propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Départemental de la Gironde l'octroi d'une subvention d'un montant de 3 479,06€, au titre du Département de la Gironde.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver le projet de remplacement de la marmite du restaurant scolaire, tel que présenté par M. BERNARD, Adjoint au Maire

- de prendre acte du coût du projet estimé à 6 958,13 €HT, soit 8 349,76 €TTC et de l'accepter

- de solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Gironde l'octroi d'une subvention d'un montant de 3 479,06 €.

- de fixer comme suit le plan prévisionnel de financement de l'opération:

|                          |            |
|--------------------------|------------|
| - Coût HT de l'opération | 6 958,13€  |
| - subvention             | 3 479,06 € |
| - autofinancement        | 4 870,70€  |
| TOTAL TTC                | 8 349,76€  |

- de charger Madame le Maire et en conséquence de l'autoriser à effectuer toute démarche et à accomplir toute formalité, nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

### ***Demande de subvention au titre du FDAEC et du Fonds de Concours de la CCE***

Monsieur Stéphane BERNARD, Adjoint au Maire, indique au Conseil Municipal qu'un programme de voirie et la réfection rue du Petit Village sont prévus en 2018 dont le coût a été estimé à 108 062 €HT. Il propose de solliciter auprès du Conseil Départemental de la Gironde l'octroi d'une subvention au titre du FDAEC d'un montant de 18 823 € et auprès de la Communauté de Communes l'octroi d'une participation financière au titre du Fonds de Concours d'un montant de 47 599 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 20 voix pour et 2 abstentions

- d'approuver l'exécution du programme de travaux 2018, tel que présenté par Monsieur Stéphane BERNARD,

- de prendre acte du coût de l'opération estimée à 108 062€ HT et de l'accepter

- de solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Gironde l'octroi d'une subvention au titre du FDAEC à hauteur de 18 823€

- de solliciter auprès de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'Estuaire l'octroi d'une subvention au titre du Fonds de Concours d'un montant de 47 599 €

- de fixer comme suit le plan prévisionnel de financement des travaux :

- montant HT des travaux 108 062,00 €

- subvention FDAEC 18 823,00 €

- Fonds de concours de la CCE 47 599,00 €

- autofinancement/et ou emprunt 63 252,40 €

**- TOTAL TTC 129 674,40€ TTC**

- de charger Madame le Maire et en conséquence de l'autoriser à effectuer toute démarche et à accomplir toute formalité, nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision

### ***TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC - Demande de subvention auprès du S.I.E.B.***

Monsieur Stéphane BERNARD, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal que la collectivité a engagé un programme de réhabilitation de l'éclairage public. Il propose de le poursuivre, notamment par le remplacement de points d'éclairage public défectueux et d'armoires de commande défectueuses. Le coût estimatif de l'opération prévue en 2018 s'établit à 40 568,26€HT,

Monsieur Stéphane BERNARD propose au Conseil Municipal de solliciter auprès de Monsieur le Président du SIEB l'octroi d'une subvention d'un montant de 8 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'exécution du programme d'éclairage public 2018, tel que présenté par Monsieur Stéphane BERNARD,

- de prendre acte du coût de l'opération estimée à 40 568,26 € HT et de l'accepter

- de solliciter auprès de Monsieur le Président du SIEB l'octroi d'une subvention à hauteur de 8 500 €

- de fixer comme suit le plan prévisionnel de financement des travaux :

- subvention du SIEB 8 500,00 €

- autofinancement 32 068,26€

- Montant Total des travaux 40 568,26€

- de charger Madame le Maire et en conséquence de l'autoriser à effectuer toute démarche et à accomplir toute formalité, nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision

## 1.7 – Recours au Service de remplacement et de renfort du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 25 ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde propose un service de remplacement et de renfort permettant aux collectivités du département de bénéficier, à leur demande, de l'affectation de personnel en vue de pallier l'absence momentanée de l'un de leurs agents ou de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort pour leurs services en contrepartie d'une participation financière destinée à couvrir le coût salarial lié au remplacement ainsi que des frais de gestion administrative (à hauteur de 5% de ce coût salarial) ;

Monsieur Stéphane BERNARD, adjoint au Maire, propose l'adhésion de la Commune au service remplacement et de renfort du Centre de Gestion de la Gironde.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par 21 voix pour et 1 abstention, - d'adhérer au service de remplacement et de renfort de personnel permettant aux collectivités de pallier l'absence momentanée de leurs agents, proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde,

- d'accepter le montant des frais de gestion administrative s'élevant à hauteur de 5 % du coût salarial)

- de charger Madame le Maire et en conséquence de l'autoriser à effectuer toute démarche et à accomplir toute formalité, nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision, notamment à signer la convention afférente.

### 1.8 – Dégrèvements de la Saur

Monsieur Stéphane BERNARD, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que Madame le Maire a été destinataire de plusieurs demandes de dégrèvement sur des factures d'eau transmises par la SAUR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'accorder un dégrèvement de la part assainissement sur les factures d'eau pour lesquelles des fuites d'eau ont été relevées et réparées.

- de charger Madame le Maire et en conséquence de l'autoriser à effectuer toute démarche et à accomplir toute formalité, nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

## **2. - POLE SANTE, AFFAIRES SOCIALES, EMPLOI, AFFAIRES SCOLAIRES**

### 2.1- Participation de Fonctionnement à l'école Jeanne d'Arc pour l'année scolaire 2017-2018

Madame Béatrice PELLETIER-CHAINTRIER, Adjointe au Maire, rappelle au Conseil Municipal que la Commune participe aux frais de fonctionnement de l'Ecole Jeanne d'Arc, suivant le nombre d'élèves de Saint-Ciers-sur-Gironde inscrits dans cet établissement.

Le coût d'un élève du public est établi en 2017 à 543,48 €.

Il propose au Conseil Municipal de verser une participation forfaitaire de 543,48 € par élève, soit la somme de 32 608,80 €.

Pour l'année scolaire 2017-2018, 60 élèves sont domiciliés à Saint-Ciers-sur-Gironde et scolarisés à l'école Jeanne d'Arc.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Madame le Maire à verser la participation aux dépenses de fonctionnement de l'école Jeanne d'Arc à hauteur de 32 608,80 €,

- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier, notamment la convention de partenariat avec l'école Jeanne d'Arc,

- de charger Madame le Maire et en conséquence de l'autoriser à effectuer toutes les démarches et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

## 2.2 – Montant octroyé par élève de l'Ecole élémentaire et l'Ecole maternelle

Madame Béatrice PELLETIER-CHAINTRIER, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal que la Commune octroie à chaque élève des écoles élémentaire et maternelle la somme de 50€/élève, et que dans le contexte financier actuel de maîtrise des dépenses, il propose de baisser ce montant à 45€/élève.

Mme PELLETIER CHAINTRIER rappelle qu'il y a déjà eu un débat le 22 juin 2017 pour la baisse du montant de la participation pour chaque élève, soit 40 €. Elle ne comprend pas pourquoi il faut redébattre sur le montant et le remettre à 45 €.

Mme SERVANT intervient en disant qu'elle n'est pas d'accord pour re-délibérer sur ce point.

Mme Aurélie ROUDIER intervient en disant qu'il faut délibérer sur ce point.

M. Christophe TERRIGEOL intervient sur le non travail du point.

Mme le Maire précise que c'est une proposition, car il était décidé de pratiquer le même montant que les communes qui pratiquent ce mode de fonctionnement, et que cette somme n'a pas été vérifié, cela permettait une transition.

## 3. - POLE CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET ASSOCIATIONS

### 3.1 - Subventions 2018 aux associations

Sur proposition de Monsieur Jacques JOYET, Adjoint au Maire, le conseil municipal est appelé à accorder aux associations les subventions 2018 suivantes :

#### Associations sportives :

|  |                 |
|--|-----------------|
| - Judo club                            | 600 €           |
| - Football Club Estuaire Haute Gironde | 8 500 €         |
| - Basket St Ciers/braud                | 2 200 €         |
| - USSC                                 | 3 600 €         |
| - ASS Sport pour tous Gym & Marche     | 500 €           |
| <b>-Total :</b>                        | <b>15 400 €</b> |

#### Associations culturelles :

|  |          |
|--|----------|
| - Music Band                                   | 1 000 €  |
| - Orchestre à plectres des Coteaux de Gironde  | 300 €    |
| - Ecole d'arts plastiques « Ombre et Lumière » | 100 €    |
| - Cercle Archéologique                         | 100 €    |
| - La 5 <sup>ème</sup> Saison                   | 21 500 € |
| - Bon Art                                      | 2 500 €  |

*(Pour mémoire décision du 08 mars 2018)*

**Total** **25 500 €**

#### Associations à but social :

|                                 |                |
|---------------------------------|----------------|
| - Secours Populaire de St Ciers | 1 100 €        |
| <b>Total :</b>                  | <b>1 100 €</b> |

#### Les Amicales :

|                      |              |
|----------------------|--------------|
| - Amicale des Ferrés | 750 €        |
| <b>Total :</b>       | <b>750 €</b> |

#### Associations diverses :

|                                       |       |
|---------------------------------------|-------|
| - Ass Don du Sang                     | 50 €  |
| - Association des Anciens Combattants | 300 € |

|  |                 |
|--|-----------------|
| - ACCA   | 500 €           |
| - AGERAD   | 1 000 €         |
| - ASAB   | 100 €           |
| - Collège Jean Monnet                                | 1 200 €         |
| (Voyage Scolaire élèves 24 à 40 € et 12 à 20€)       |                 |
| - Chambre des Métiers 17                             | 41 €            |
| - Loisirs créatifs                                   | 200 €           |
| - TA K DANSER  | 100 €           |
| <b>Total :</b>                                       | <b>3 491 €</b>  |
| <u>Associations hors St Ciers :</u>                  |                 |
| - Association des cinémas de proximité de la Gironde | 441 €           |
| - ADELFA   | 200 €           |
| - ASA Marais St-Louis-St-Simon                       | 4 000 €         |
| - Lycée JauféréRudel (6 élèves à 40 €)               | 240 €           |
| - Aéroclub Marcillac Estuaire                        | 210 €           |
| - Sport Cycliste Braud                               | 300 €           |
| <b>Total :</b>                                       | <b>5 391 €</b>  |
| <b><u>Total Général :</u></b>                        | <b>51 632 €</b> |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'allouer les subventions telles qu'indiquées ci-dessus,

- d'autoriser Madame le Maire à payer ces subventions par acomptes notamment pour les plus importantes, en deux ou trois fois si nécessaire et en fonction des capacités de trésorerie et à établir les conventions de partenariat avec les associations bénéficiant de subventions dont le montant est supérieur à 1 500 €
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes afférents.

## **5 Questions Diverses**

a) - Mme le Maire informe que Mme MARAMOTTI s'installe dans son nouveau cabinet à compter du 16 avril 2018.

Mme le Maire demande à Mme PELLETIER CHAINTRIER si elle veut être présente le 13 avril pour remise des clés officiellement.

b) -M. JOYET informe que la fête de la musique aura lieu avec DECIBEL 33. Il se charge de la restauration et de la buvette.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à